

DIRECTION VOIRIE, CIRCULATION ET ECLAIRAGES URBAINS

EVOLUTION DE L'ORGANISATION

1. Les objectifs d'une nouvelle organisation :

- Mieux répondre aux enjeux du plan de mandat :
 - affirmer le rôle de maître d'ouvrage de la Direction sur les opérations d'aménagements des espaces publics, en particulier mener à bien et dans les temps les opérations budgétées,
 - renforcer le lien de proximité avec la population et la qualité du service rendu,
 - améliorer la réactivité (réponses aux courriers, suivis des demandes)
 - organiser une veille sur le terrain permettant d'identifier certains dysfonctionnements sans attendre l'alerte par un tiers extérieur (mobilier urbain par exemple),
- Améliorer les conditions de travail :
 - Mieux identifier le rôle et les responsabilités de chacun,
 - Donner du sens à notre action,
 - S'organiser / Evoluer pour pouvoir travailler en mode projet avec d'autres directions,
 - Créer des binômes ou un partage de connaissance pour faire face aux absences ponctuelles tout en préservant la continuité de service,
 - Pouvoir passer du temps sur les sujets stratégiques tout en ayant la capacité d'assumer le quotidien.

2. La structuration de la nouvelle organisation :

Le rôle de la Direction est :

- D'étudier ou faire étudier puis suivre des opérations d'aménagements / rénovation / gros entretien des espaces publics,
- De les entretenir,
- De gérer l'occupation de ces espaces publics.

D'où :

- L'affirmation du rôle de maître d'ouvrage : structuration d'un service en charge de la maîtrise d'ouvrage des opérations et du suivi des politiques d'aménagement urbain,
- La prise en compte des questions de Proximité / Réactivité / Entretien : structuration d'un service en charge de l'exploitation et de l'entretien avec une identification des interventions programmées et des interventions ponctuelles ; création d'une « patrouille » terrain pour identifier les dysfonctionnements,
- Le renforcement de la gestion du domaine public,
- Le regroupement de certaines fonctions administratives permettant de mieux gérer les plans de charge variables au cours de l'année.

Point de vigilance :

- Cette organisation nécessite une très bonne coordination entre les personnes en charge des projets et ceux qui auront la charge de les entretenir, exploiter et gérer :

⇒ Il est proposé que le Directeur adjoint assure le suivi de cette coordination.

3. Les étapes de concertation :

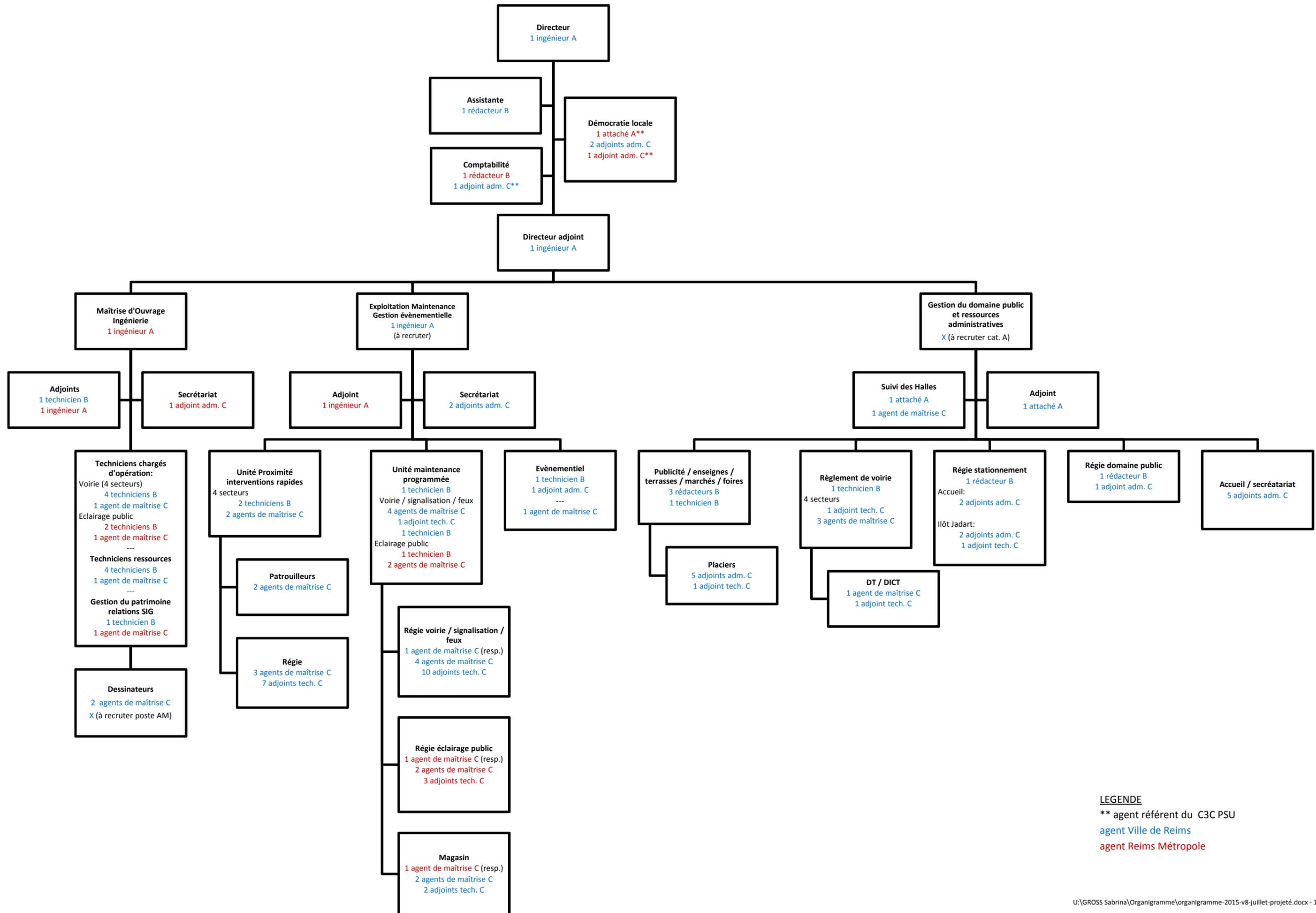
Des réunions de présentation des grands principes de la future organisation ont été menées en juin, service par service. Au total 6 réunions ont eu lieu :

- 11/06 : gestion du domaine public
- 12/06 : éclairage public
- 16/06 : voirie – circulation (y compris ateliers) décomposé en 3 sous-groupes
- 19/06 : réunion de rattrapage pour les agents absents aux précédentes dates.

Par ailleurs, des entretiens individuels directeur/agent ont été possibles à la demande des agents. Au total, à ce jour 33 entretiens ont été menés.

Enfin, une série de réunions de restitution par service a été programmée fin août en amont des comités techniques.

Organigramme projeté de la Direction Voirie, circulation et éclairages urbains



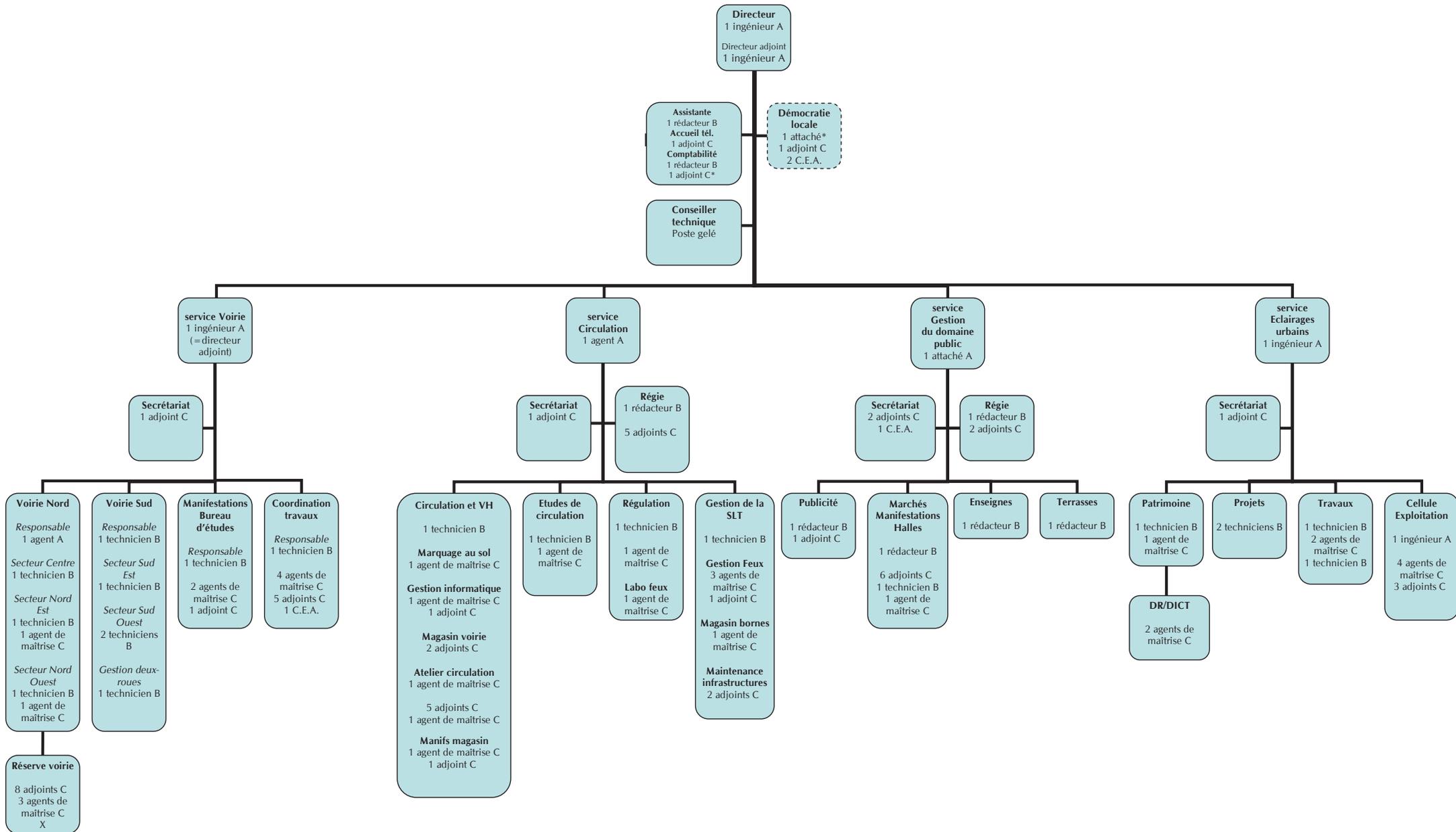
LEGENDE

** agent référent du C3C PSU

agent Ville de Reims

agent Reims Métropole

Organigramme actuel de la Direction Voirie, Circulation et éclairages urbains



* Agents référents du C3C du Pôle Services Urbains